

SATISFAIRE RAPIDEMENT ET FACILEMENT AUX DISPOSITIONS LÉGALES ENSEMBLE

**Solution par branche pour la sécurité au travail et la
protection de la santé
de la branche automobile et des deux roues (SAD)**



Impressum

Cette brochure est parue en avril 2012.

Éditeur :

Organisme responsable de la solution par branche de la branche automobile et des deux roues (SAD), Wölflistrasse 5, 3006 Berne

Conception, rédaction et mise en page : Secrétariat de la SAD

En collaboration avec BiCT Projekte GmbH, Berne

Photos : Karl Baumann, Altdorf

Tirages : 11 900 exemplaires D, 4 100 exemplaires F, 300 exemplaires I

Réimpression 2014, 2016

2016 © Reproduction des textes et graphiques avec indication de la source

Exemplaire justificatif au secrétariat de la SAD

Chère lectrice, cher lecteur,

Rester en bonne santé et créer de bonnes conditions de travail motivantes sont certainement des éléments importants pour chacun de vos employés et pour vos personnes en formation. La sécurité au travail et la protection de la santé sont donc aussi importantes pour vous en votre qualité d'employeur notamment pour le succès de votre entreprise. Même si nous préfererions éliminer les dangers potentiels du quotidien professionnel, il est rentable de consacrer quelques minutes de son temps à la lecture de cette brochure. Vous verrez que vous pouvez satisfaire à la directive CFST n° 6508 prescrite par la loi à peu de frais.

La SAD est spécifique à la branche et est donc conçue pour répondre sur mesure aux besoins de nos membres car les associations du secteur de la mobilité se sont regroupées pour une exploitation commune maximale, dans la droite ligne de la devise: **De la branche pour la branche**. C'est garanti: la SAD est pratique et adaptée à la branche – y compris pour les petites entreprises.

Donc: vous ne pourriez pas trouver plus simple pour satisfaire aux obligations légales dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Vous économisez ainsi beaucoup de travail administratif et de coûts. **C'est entièrement dans votre intérêt car des collaborateurs en forme et motivés sont le pilier de base du succès de votre entreprise.**

Grâce à la solution par branche de la branche automobile et des deux roues (SAD), vous mettez en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans votre entreprise de manière rapide, simple et avantageuse. Avec notre solution en ligne moderne et novatrice «asa-control», nous aidons votre entreprise, qu'elle soit petite, moyenne ou grande, à mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé, à garantir l'hygiène ou à rétablir la situation.



Prévenir au quotidien

les accidents professionnels

Un faux pas ou un mauvais geste est vite arrivé. Les conséquences d'une telle inattention peuvent être graves. Il n'est pas possible d'empêcher totalement les accidents, mais la SAD vous aide à jouer la carte de la prévention.

Le quotidien professionnel recèle de nombreux risques. Il est facile de faire un faux mouvement lors d'un instant d'inattention. Des dangers sont tapis dans l'ombre comme des zones de chute non sécurisées ou des pierres d'achoppement. Parfois, les collaborateurs oublient de porter leurs vêtements de sécurité ou ne font pas assez attention lors du maniement de substances toxiques.

Pour contrer ces dangers, il est primordial d'accorder toute l'attention requise au thème de la sécurité au travail. C'est la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) qui en est responsable au niveau le plus élevé. C'est le service d'information et de coordination central pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. Elle coordonne les mesures de prévention, les domaines d'activités en termes d'exécution et l'application uniforme des directives. Ses décisions sont contraignantes. Depuis janvier 2000, la directive CFST n°6508 oblige les employeurs à garantir la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'entreprise. Elle prescrit les tâches suivantes:

- Détermination des dangers potentiels dans l'entreprise (check-list de détermination des dangers).
- Élaboration d'un concept de sécurité en impliquant des spécialistes de la sécurité au travail.

- Preuve écrite de la réalisation de toutes les activités dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Quelles sont les entreprises assujetties à la directive ?

- Sont assujetties toutes les entreprises à partir d'un employé ou d'une personne en formation. Les prescriptions varient selon la classification (voir directive 6508 de la CFST).

Le respect de cette directive n'est pas optionnel mais constitue une obligation légale.

Les inspectorats cantonaux du travail imposent des sanctions aux entreprises ne satisfaisant pas aux exigences de la directive ou que partiellement. Il est par ailleurs possible que des spécialistes de la sécurité effectuent les tâches non réalisées aux frais de l'entreprise.

La SAD existe depuis l'année 2000 afin de faciliter la gestion des exigences légales pour les entreprises de la branche automobile et des deux roues. Elle aide les entreprises de la branche à satisfaire aux exigences rapidement, facilement et à moindres frais.



RÉDUCTION DES ACCIDENTS PLUS AISÉE

Peu d'efforts pour un rendement important : avec des efforts temporels, financiers et personnels minimums, la SAD vous permet de réduire significativement le risque d'accidents dans votre entreprise et d'accroître la protection de la santé.

Une adhésion à la solution par branche de la branche automobile et des deux roues (SAD) vous aide à réduire les accidents professionnels. Vous diminuez ainsi les jours d'absence de même que les coûts et améliorez la satisfaction de vos collaborateurs face à leur travail. La SAD est une solution spécialement axée sur le corps de métier de la mobilité ce qui explique en partie son succès. Vous pouvez mettre en œuvre la directive de la CFST de manière rapide, simple et avantageuse.

Grâce à la SAD, à sa formation brève mais intense et aux séances d'échanges d'expériences, vous êtes toujours au courant des dernières informations et parfaitement équipé en cas de contrôles éventuels. Vous bénéficiez par ailleurs d'outils adaptés et de documents actuels.

Avec sa solution en ligne «asa-control», la SAD vous aide à mettre en œuvre la directive 6508 de la CFST.

« asa-control » est une solution en ligne compacte et axée sur la pratique.



Formation de la PERCO

Une personne est responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé (PERCO) dans votre entreprise. Elle suit un cours de base obligatoire d'une journée organisée par la SAD. Lors de ce cours de base, la PERCO obtient les informations nécessaires sur la mise en œuvre de la directive. Le premier cours de base est compris dans la cotisation annuelle.

Formation continue de la PERCO

Les PERCO ont l'obligation de se former en continu. Après le cours de base, elles doivent suivre tous les deux ans une formation continue d'une demi-journée (séance d'échanges d'expériences). Cette séance est organisée conformément à la pratique sur différents sites de Suisse. Le programme actuel des cours est consultable sur le site Internet www.safetyweb.ch. Les coûts de la séance d'échanges d'expériences sont compris dans la cotisation annuelle.

Documents

Les documents sectoriels spécifiques (manuel, check-lists, déterminations des dangers, etc.) sont régulièrement actualisés dans « asa-control ».

Conseil

Si vous avez des questions sur la sécurité au travail, veuillez appeler notre ligne d'assistance (hotline) au 0800 229 229.



« ASA-CONTROL »

La nouvelle solution en ligne garantissant
la bonne mise en œuvre de manière pratique,
compacte et sectorielle.

Adhésion

Afin d'adhérer à la solution par branche, vous devez :

- désigner une personne de contact (PERCO) dans votre entreprise qui sera responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé.
- remplir la déclaration d'adhésion et l'envoyer, ou s'inscrire en ligne sur le site www.safetyweb.ch.
- indiquer le nombre de collaborateurs (y compris les personnes en formation et les employés à temps partiel) dans l'entreprise.

Une fois que vous aurez envoyé votre déclaration d'adhésion et payé les frais d'adhésion, vous serez immédiatement invité au cours de base obligatoire et recevrez sur place les informations nécessaires.

Frais

L'année de votre adhésion, vous ne payez que les frais d'adhésion uniques. Vous payez une cotisation annuelle à partir de la deuxième année. Vous trouverez les frais actuels sur notre site Internet : www.safetyweb.ch

Remise tarifaire

Les membres d'une association membre de l'organisme responsable bénéficient d'une remise tarifaire sur les frais d'adhésion et la cotisation annuelle.

Modification

Les membres sont priés de communiquer les changements suivants par écrit ou e-mail à info@safetyweb.ch:

- Changements d'adresse de l'entreprise
- Changement de la PERCO dans l'entreprise (nom, prénom, adresse e-mail). Une nouvelle PERCO doit suivre le cours de base obligatoire ce qui a des conséquences financières.
- Changement du nombre de collaborateurs (y compris les employés à temps partiel) et de personnes en formation

Résiliation

Il est possible de quitter la solution par branche en fin d'année. La résiliation doit être communiquée par écrit au secrétariat de la SAD trois mois à l'avance. La cotisation annuelle de l'année en cours est dans tous les cas due y compris après la résiliation.

L'organisme responsable de la SAD est composé de différentes organisations d'employés et d'employeurs de la branche de la mobilité. Il définit les objectifs et activités pour réussir la mise en œuvre de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Secrétariat de la SAD, Wölflistrasse 5, 3006 Berne
Tél. 0800 229 229, info@safetyweb.ch, www.safetyweb.ch

ORGANISME RESPONSABLE



Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)

Wölflistrasse 5, 3006 Berne

Tél. 031 307 15 15

info@agvs-upsa.ch

www.agvs-upsa.ch



2rad Schweiz 2roues Suisse 2ruote Svizzera

Bahnhofstrasse 86, 5001 Aarau

Tél. 062 823 37 85

info@2radschweiz.ch

www.2radschweiz.ch



Union Suisse des Carrossiers USIC

Strengelbacherstrasse 2B, Mollipark 4800 Zofingue

Tél. 062 745 90 80

vsci@vsci.ch

www.vsci.ch



auto suisse

Wölflistrasse 5, Case postale 47, 3000 Berne 22

Tél. 031 306 65 65

info@auto.swiss

www.auto.swiss



ParkingSwiss (secrétariat de l'UPSA)

Wölflistrasse 5, Case postale 64, 3000 Berne 22
Tél. 031 307 15 46
info@parkingswiss.ch
www.parkingswiss.ch



Association Suisse du Pneu ASP

Hotelgasse 1, Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 328 40 60
info@swisspneu.ch
www.swisspneu.ch



SAA swiss automotive aftermarket

Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich
Tél. 044 350 68 60
info@aftermarket.ch
www.aftermarket.ch

PARTENAIRES DE L'ORGANISME RESPONSABLE



Unia

Secrétariat Communication et campagnes
Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 15
Tél. 031 350 23 65
info@unia.ch
www.unia.ch

SERVICES SPÉCIALISÉS DANS LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



AEH

Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG
Militärstrasse 76, 8004 Zurich
Tél. 044 240 55 50
info@ae.ch
www.aeh.ch



Suva

Division Sécurité au travail Service Industrie, arts et métiers Case postale 4358, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11
www.suva.ch

**SOLUTION PAR BRANCHE POUR LA
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
ET LA PROTECTION
DE LA SANTÉ
DE LA BRANCHE AUTOMOBILE ET
DES DEUX ROUES SAD**

Secrétariat de la SAD, Wölflistrasse 5
3006 Berne

Tél. 0800 229 229, info@safetyweb.ch
www.safetyweb.ch



Déclaration d'adhésion

J'adhère par la présente à la solution par branche de l'automobile et des deux-roues et m'engage à en respecter les conditions.

Nom PERCO _____

Prénom PERCO _____

Courriel PERCO _____

Portable PERCO _____

Langue du cours: allemand français italien

Adresse de l'entreprise (pour facturation):

Entreprise / Adresse: _____

Tél.: _____

Courriel: _____

Nombre d'employés dans l'entreprise (y compris personnes en formation, directeur, propriétaire, personnel de bureau et employés à temps partiel):

Nombre d'employés: _____

Nombre de personnes en formation: _____

Nombre total d'employés _____

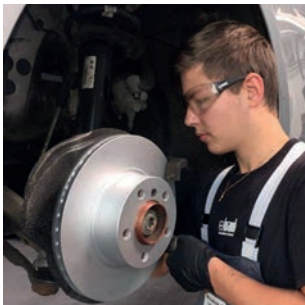
Membre de: UPSA USIC 2roues Suisse
 auto-suisse ParkingSwiss Non-membre
 ASP SAA

Numéro de membre: _____

Lieu et date: _____

Signature: _____

Envoyer au secrétariat SAD info@safetyweb.ch



**SATISFAIRE RAPIDEMENT
ET FACILEMENT
AUX DISPOSITIONS LÉGALES ENSEMBLE**

Affranchir

Secrétariat de la solution par branche
pour la sécurité au travail et protection
de la santé SAD
Wölflistrasse 5
3006 Berne